

Personnel

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1985)**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le bilan, quant à lui, accuse une diminution de 22 millions, par rapport à celui de 1984. Cette différence s'explique par le fait que, pour les budgets extraordinaires, les reports habituels de financement d'une année sur l'autre ont été en 1985 inférieurs à ceux de l'année précédente.

Financement (Tableaux IV, V, VI)

Au cours de l'année 1985, le CICR a élaboré un document reflétant la projection sur plusieurs années du développement prévisible de ses activités permanentes, dans le cadre du mandat qui lui est confié par la communauté internationale et des implications économiques en découlant. Ce document, intitulé «Le CICR et son avenir—Un plan pour 5 ans», a été envoyé en novembre 1985 à tous les États parties aux Conventions de Genève ainsi qu'à toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il devrait permettre aux donateurs de planifier leurs contributions au CICR pour les prochaines années.

Dans ce contexte, un certain nombre de missions de haut niveau ont été réalisées. C'est ainsi que le Président, le vice-Président, des membres du Comité et d'autres collaborateurs du siège se sont rendus notamment aux États-Unis, en Amérique latine, dans les pays du Golfe et dans certains pays d'Europe et d'Asie.

Dans le cadre de la résolution votée par le Conseil de l'Europe (*texte publié dans la Revue internationale de la Croix-Rouge No 758*), des démarches intensives ont eu lieu bilatéralement à Strasbourg et auprès des gouvernements des pays membres.

A la suite de ces nombreux contacts, plusieurs États ont déjà augmenté leur contribution au budget ordinaire pour 1985 et 1986.

Au-delà du continent européen, des démarches semblables ont également été entreprises auprès de l'OEA et de l'OUA. Le CICR souhaiterait, en effet, voir ces organisations régionales lui accorder leur appui par l'adoption d'une résolution similaire à celle du Conseil de l'Europe.

Par ailleurs, il faut signaler l'aboutissement des démarches auprès de la Confédération helvétique, qui a décidé de faire passer sa contribution de 20 à 40 millions dès 1986. La République et Canton de Genève a, pour sa part, voté pour la première fois une contribution de 500.000 Fr.s. en 1985.

Pour les budgets extraordinaires, les nombreuses missions de financement auprès des gouvernements et des Sociétés nationales donatrices, ainsi que les informations qui leur ont été fournies régulièrement, ont contribué grandement à faire rentrer les fonds correspondant à l'envergure des actions sur le terrain.

Contrôle du bilan et des comptes

Les comptes du CICR pour l'exercice 1985 ont été vérifiés par la Fiduciaire Générale S.A., ainsi que l'atteste la lettre figurant en page 131 du présent rapport.

Par ailleurs, les comptes de chacune des actions à financement spécial ont été révisés selon l'usage par la firme internationale de révision comptable «Peat Marwick & Mitchell».

Ces contrôles font l'objet de rapports *ad hoc* qui parviendront aux donateurs dans le courant de l'année 1986.

Personnel

Au 31 décembre 1985, 550 personnes travaillaient au siège à Genève. Ce nombre comprend un pourcentage élevé de collaborateurs dont le travail est directement lié aux activités opérationnelles et qui passent donc une part importante de leur temps sur le terrain.

Quant à l'effectif du personnel expatrié, réparti sur 36 délégations, il s'élevait à la même date à 550 personnes, auxquelles il convient d'ajouter plus de 2.300 personnes recrutées sur place par les diverses délégations du CICR.

Pour maintenir et même augmenter de quelques unités le personnel sur le terrain, il a fallu développer encore les efforts de recrutement en Suisse, en particulier dans les universités.

Dans le domaine de la formation, la durée des cours destinés aux nouveaux délégués a été allongée. Tous les collaborateurs,

délégués ou non, partant sur le terrain sont désormais touchés par les programmes de formation. Lorsque l'urgence d'un départ ne permet pas une formation de type traditionnel, l'utilisation de modules d'auto-formation programmés permet de pallier les besoins les plus pressants.

Les programmes de formation en faveur des chefs de délégations ont également été développés en mettant l'accent, en 1985, sur la formation aux techniques de gestion des ressources tant humaines que matérielles.

Enfin, relevons que le CICR a entrepris, avec l'aide de consultants externes, la révision des systèmes de classification de fonctions et de rémunération avec pour objectif, dès 1987, de le faire bénéficier de méthodes modernes en matière de gestion du personnel.